

RAPPORT DE PRESENTATION EPRD 2024

Centre Hospitalier de Saint-Lô

Contexte d'élaboration de l'EPRD 2024

L'EPRD 2024 du Centre hospitalier de Saint-Lô s'inscrit dans le cadre de la réforme du calendrier budgétaire définie par le décret du 16 décembre 2015, précisée par arrêtee du 15 février 2016. Il est transmis au 1^{er} janvier 2024 pour approbation de l'Agence Régionale de Santé.

Conformément à la circulaire du 4 mars 2016, les évolutions figurant dans le présent rapport sont comparées aux réalisations du RIA transmis en novembre 2023.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024 prévoit que l'objectif national de dépenses d'assurance maladie progressera de +3,2 % par rapport à 2023.

Cet EPRD a été bâti en concertation avec l'ensemble des directions fonctionnelles du centre hospitalier.

I. Evolution de l'activité en hospitalisation

Le nombre de séjours 2023 est en diminution par rapport à 2022 de 5,33% du fait de réductions capacitaires sur plusieurs services de soins faute de médecins en particulier sur le second semestre de l'année (unité médecine spécialisée, pédiatrie notamment).

En détail, il faut constater la forte baisse du pôle chirurgie (-9%) : les programmes opératoires ont dû être réduits faute d'anesthésistes, le service de pédiatrie s'est vu réduire son capacitaire de 10 lits faute de pédiatres, la maternité a vu son activité en baisse de 6% (baisse natalité en Normandie). Une sur-occupation de lits chirurgicaux par des patients en hébergement relevant de médecine a également été un frein dans la croissance de l'activité de ce pôle.

Concernant le pôle médecine, son activité par rapport à 2022 diminue de 2,5% essentiellement du fait de la réduction capacitaire de l'UMS de 30 à 18 lits depuis le début de l'été.

La régulation par le SAMU a permis de diminuer le nombre de passage aux urgences : -14% entre 2023 et 2022 principalement sur les externes (-16%). Le taux d'hospitalisation est resté élevé autour de 30%.

Le pôle urgences est soumis à la régulation de son activité par le SAMU : c'est pourquoi, il est observé une baisse de 15% des passages sur l'année par rapport à 2022 (-17% en externe et - 8% en hospitalisation) soit 37110 passages en 2023.

La tension sur les lits reste une préoccupation constante ce qui explique le taux d'occupation élevé et en croissance de l'UHCD (131% soit + 20 points par rapport à 2022).

Il y a une différence de -1,7 M sur ce qui a été perçu au regard de la sécurisation modulée à l'activité (SMA) calculée pour 2023.

II. Compte de Résultat Prévisionnel Principal (C.R.P.P.)

A. Les Produits

TITRE I : Produits versés par l'Assurance Maladie : 119 114 423 €

Les recettes sur le titre 1 sont évaluées à 119 114 423 euros, soit une progression de 2,2 millions par rapport au RIA 2023 (+ 2%).

a. Les recettes d'activité

La simulation GHS est basée sur la reconduction du modèle de financement en SMA (base 70/30). Il est identifié une remontée progressive à 30 lits en unité de médecine polyvalente et une augmentation du capacitaire de néphrologie (de 7 à 12 lits) suite à l'arrivée de 2 néphrologues en plus fin 2023. Une baisse de naissances de 7% a également été intégrée ainsi qu'une majoration des actes de blocs (modernisation du bloc opératoire et 5^{ème} programme) par rapport à 2023 où le manque d'anesthésistes a été un frein important au développement de l'activité. De nouveaux opérateurs tels que l'urologie ou l'ophtalmologie se sont manifestés. Après concertation avec eux, les recettes supplémentaires estimées sont de 550 000 € en 2024.

Le total des recettes d'activité progresse de 2% par rapport au RIA 2023. Elles représentent 80,5 millions d'€ en 2023 contre 79 millions d'€ en 2022, soit + 2 %.

b. Les Dotations et forfaits annuels

Les forfaits et dotations annuelles prévus à l'EPRD 2024 tiennent compte des éléments transmis par la lettre de cadrage de l'ARS et du Ministère de la Santé.

Concernant les MIGAC, elles intègrent donc les montants des produits attendus concernant les revalorisations salariales liées aux mesures GUERINI en année pleine. Les MIGAC intègrent également le versement de l'intéressement collectif dont les notifications ont été formulées en fin d'année.

La prévision MIGAC 2024 est de 15 925 000 € dont 1,5 millions liés aux mesures GUERINI.

Les autres dotations ainsi que le FIR restent stables par rapport au RIA.

TITRE II : Autres produits de l'activité hospitalière : 8 349 120 €

Les hypothèses tablent sur une hausse des consultations par rapport à 2023 compte tenu du recrutement dans des spécialités médicales (notamment anesthésie et néphrologie) par rapport aux pénuries observées fin 2023 et de la mise en place d'un logiciel de téléconsultation (Omnidoc) facilitant les consultations requis-requérant. Il est intégré une augmentation du forfait MCO (+200 ke), les tarifs journaliers restent stables mais le volume augmente en se basant sur la hausse d'activité escomptée du nombre de séjours.

Au total, le titre 2 augmente de 3,2 % par rapport au RIA 1 2023.

TITRE III : Autres produits (recettes diverses) : 18 783 918 €

Les produits de titre 3 augmentent de 2% par rapport au RIA 2023.

Les recettes liées aux mises à disposition de praticiens vers Coutances devraient être plus élevées si le contexte sanitaire est favorable et à la faveur des nouveaux recrutements sur le pôle médecine (+200 ke).

D'autre part, il est prévu des recettes supérieures concernant les ventes de chambres particulières (+150 ke) et les ventes de prestation TV suite à un nouveau partenariat.

Une nouvelle dotation recherche clinique reversée par le centre hospitalier de Cherbourg (leader du réseau FARES) est estimée à 130 000 €.

Dans leur ensemble, les recettes prévues à l'EPRD 2024 représentent un montant total de 146 247 461 € soit + 2,9 millions par rapport au RIA 2023 (+2%)

B. Les Charges

TITRE I : Dépenses de personnel : 101 706 045 €

L'ensemble des dépenses de personnel connaît une progression de 2 500 000 € (+3 % par rapport au RIA 2023) principalement portées par les dépenses liées aux revalorisations indiciaires.

a. Les dépenses de personnel médical

Elles sont évaluées à 28 287 023 € soit +354 ke (+1% par rapport au RIA). Il s'agit principalement des remplacements nécessaires en UPOG, anesthésie, pneumologie, pédiatrie et de sept congés maternité /paternité aux urgences : +570 ke /RIA. De plus, il est prévu une remontée de plusieurs services (médecine polyvalente et néphrologie par exemple) soit un surcoût de 688 K€. La titularisation ou évolution de grades de praticiens entraîne également des surcoûts de l'ordre de 497 ke. Les mesures GUERINI sont intégrées dans ces chiffres.

Les dépenses médicales vont cependant diminuer sur certaines lignes telles que la permanence sur place (-477 ke), à la faveur d'une prévision revue à la baisse de docteurs juniors (6 en 2024) ainsi

que d'indemnité chefs de pôle (il n'y a plus qu'un seul chef de pôle en 2024).

b. Les dépenses de personnel non médical

L'évolution des dépenses de personnel non médical est de 73 419 022 € soit + 3,3 millions d'€ (+ 4 % par rapport au RIA 2023).

Deux éléments viennent expliquer cette évolution :

1) les mesures internes décidées en concertation avec les partenaires sociaux pour favoriser la fidélisation et l'attractivité du personnel.

Politique RH	
Prise en compte sur l'EPRD	Coût total Chargé
1 IDE Gynécologie	49 920 €
Mise à niveau des indices majorés suite à la Politique de rémunération contractuel	303 584 €
Avancement contractuel	60 841 €
Revalorisation du point d'indice de 1,5% impacté par l'avancement contractuel	8 900 €
Forfaitisation des Heures sup	150 000 €
Total	573 244 €

2) les mesures subies (évolution nationale suite application des mesures GUERINI)

Mesures subies (mesures GUERINI)	
Prise en compte sur l'EPRD	Coût total Chargé
Attribution de 5 points d'indice (1er janvier 2024) chargé	547 482 €
Rehaussement des bas salaires	77 148 €
GVT titulaire (calculé)	198 400 €
Revalorisation du point d'indice de 1,5%	703 028 €
Reconduction de la GIPA	77 148 €
Indemnité de nuit (1er janvier 2024)	24 500 €
Indemnité de dimanche et jour férié (1er janvier 2024)	24 000 €
Prime de 100€ pour les ARM	44 000 €
Total	1 695 706 €

TITRE II : Dépenses médicales : 26 568 216 €

Elles sont en augmentation par rapport au RIA 2023 de 7% (+ 1,8 millions).

Il y a une forte augmentation des locations d'équipements médicaux :

La prévision de nouvelles locations de matériels médicaux conduit à une forte augmentation du budget prévisionnel 2024 estimée par le service biomédical:

- Marché de location de 8 lits de Réanimation : 15 000€
- Echographe de Diagnostic anténatal (DAN) pour la maternité : 16 000€
- Location de l'amplificateur de bloc (Vasculaire) : 64 000€
- Possible besoin de remplacement d'un ampli au bloc : 44 800€
- Nouvelle location d'EEG-EMG pour la Neuro : 18 000€

Augmentation de 205 600€

De même, la location informatique médicale croît de 250 ke liée principalement à la location de la baie de stockage NETAPP (110 ke) visant à stocker en virtuel nos applications et à de nouveaux logiciels (logiciel de reconnaissance vocale, régulation des urgences).

Les achats en pharmacie sont également orientés à la hausse à la faveur de l'inflation et en lien avec l'activité (+1,5 million)

La télé-imagerie va voir son coût se stabiliser en 2024 autour de 1,2 millions d'€.

Le marché concernant la prestation de véhicules UMTM (unité mobile de télémédecine) n'est pas reconduite en 2024 (-533 ke).

De nouvelles pistes d'économies sont envisagées autour d'un travail sur les examens de biologie sous traités et sur la biologie de recours.

TITRE III : Les dépenses hôtelières et générales : 15 990 461 €

Elles sont en importante diminution (-1,9 millions par rapport au RIA 2023) du fait de la baisse significative des charges d'énergie par rapport au RIA 2023 : -500 ke pour l'électricité et - 1,5 millions pour le gaz.

La maintenance des applications en production (187 applications), la mise en œuvre des mesures liées à la sécurité du Système d'Information Hospitalier avec l'obtention en 2020 de la certification hébergeur de données de santé, le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure, les coûts des liaisons informatiques, la rationalisation du système d'impression avec le choix de louer les équipements multi fonction, les coûts induits par la mise en œuvre d'un SIH de GHT avec Carentan, sont autant d'éléments qui expliquent les charges élevées de maintenance informatique. Elles sont en baisse sur le budget H (-300 ke) mais en augmentation sur le budget G (projet de GHT).

Le renouvellement du marché TV avec Hoppen (à la place du terminal santé patient qui était en fin de vie) entraîne une augmentation de 120 ke.

Une augmentation des redevances de 15% des primes d'assurance suite aux annonces de notre assureur est intégrée soit un surcoût de 76 250€ sur l'ensemble des comptes assurances.

Le renouvellement des équipements de la blanchisserie pour gagner en productivité et en économie de coûts de maintenance et d'énergie entraîne le paiement d'un crédit-bail pour une charge de 166 ke en 2024.

Une navette va être mise en service au 1^{er} trimestre 2024 visant à relier Caen à Saint Lô pour permettre de renforcer l'attractivité du centre hospitalier auprès de ses professionnels de santé : charge supplémentaire de 137 ke.

Sur chacun des postes hôteliers, il est tenu compte de l'inflation (2,5%) en lien avec la note FHF.

TITRE IV : Charges d'amortissements, provisions, dépréciations, financières et exceptionnelles : 7 614 215 €

Elles sont en forte baisse par rapport au RIA 2023 soit -700 ke. Elles tiennent compte du recours à l'emprunt dans le cadre du plan pluri annuel d'investissement revu à la baisse, c'est-à-dire à 3,6 millions d'€ sur 2024 limitant ainsi les comptes 68.

Les charges du titre IV sont également impactées en 2024 à la baisse concernant les charges exceptionnelles (compte 67) : en effet, en 2023, il avait été procédé à une régulation des comptes avec le prestataire GIP ce qui en se retrouve pas en 2024.

Dans leur ensemble, les dépenses prévues à l'EPRD 2024 représentent un montant total de 151 878 937 € soit + 1,6 millions d'€ par rapport au RIA 2023 (+1%).

L'EPRD 2024 fait apparaître **un déficit de 5,631 millions d'€ soit 4 % du total produits.**

Les mesures présentées à l'ARS dans le cadre du plan équilibre sont intégrées.

III. Comptes de Résultat Prévisionnels Annexes (C.R.P.A.)

A. Dotation non affectée DNA (CRPA A)

En 2024, il ne reste plus que les fermages en matière de produits. Le CRPA DNA est à l'équilibre. La vente des terrains rapportant ces fermages est envisagée.

Charges	CF 2020	RIA 1 ex 21	BP 2022	EPRD 23	EPRD 24
Total charges	7 007	7 040	7 167	7167	7167

Produits	CF 2020	RIA 1 ex 21	BP 2022	EPRD 23	EPRD 24
Fermages	7 148	7 025	7 167	7167	7167
Autres produits	14	15	0		
Total produits	7 162	7 040	7167	7167	7167

Résultat	155	0	0	0	0
----------	-----	---	---	---	---

B- USLD (CRPAB)

	charges	produits
section hébergement	686 779	686 779
section dépendance	279 569	279 569
section soins	1 344 927	1 344 927
USLD CHM	2 311 275	2 311 275
		-

Le budget USLD est présenté en équilibre tenant compte de la baisse par rapport à 2023 des charges en énergie et intégrant les revalorisations salariales.

Concernant les charges

Les charges de la section «dépendance » de l'exercice 2024 sont prévues au montant de 279 549 €, avec une ventilation des charges par groupes présentée ci-dessous :

	CF 2022	EPRD 2023	EPRD 2024	EPRD 2024 - EPRD 2023
Gpe I	24 261 €	23 230 €	25 610 €	+2 380
Gpe II	241 692 €	292 005 €	253 859 €	-38 146
Gpe III	295 €	151 €	100 €	-51
TOTAL	266 248 €	315 386 €	279 569 €	-35 817

Les dépenses de personnel sont estimées avec le coût des revalorisations salariales connues à l'élaboration de l'EPRD : revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires en année pleine, attribution de + 5 points au 01/01/24, évolution du régime indemnitaire (indemnités de nuit, de dimanche et de jours fériés, ...). Elles se basent sur un taux d'absentéisme moyen de 10% avec des remplacements par recrutements en CDD. La prime Grand âge est affecté 100% section « SOINS ».

De plus, dans la préparation de la renégociation du CPOM, il est étudié les besoins en effectifs par métiers, notamment en AS, afin de bien accompagner les résidents, mais à ce stade, aucune mesure nouvelle n'est intégrée.

Les montants du budget exécutoire 2023 des charges afférentes aux achats de produits d'entretien, aux prestations extérieures de blanchissage, sont reconduits avec le taux d'évolution préconisé par la FHF de 3%. Les achats de produits d'incontinence sont augmentés au vu du réalisé 2023. Les charges d'amortissements sont au réel selon les investissements au 01/12/23.

Concernant les produits

Les produits de la section « dépendance » 2024 se basent sur 12 438 journées d'hébergement pour 35 lits soit un taux d'occupation de 97.10%, avec un GMP validé de 742,35.

C. IFSI (CRPAC)

Charges (en millions)	IFSI	Produits (en millions)	IFSI
T1 : Personnel	1,54	T1 : Enseignement	1,6
T2 : autres charges	0,36	T2 : Autres produits	0,3
TOTAL	1,9	TOTAL	1,9

L'EPRD 2024 sur ce budget est présenté en équilibre :

Concernant les charges

Elles augmentent de 1,2 % concernant le personnel du fait des revalorisations. Il faut également noter la hausse des charges liées à l'entretien et l'occupation des locaux.

Concernant les produits

Il a été constaté sur le réalisé 2023 un écart entre le coût de la masse salariale suite aux revalorisations nationales et la compensation par la Région. C'est pourquoi, il a été intégré dans l'EPRD 2024 une subvention de compensation de 300 k€ afin de rattraper ces écarts.

D. GHT (CRPAG)

LE BP 2024 du GHT intègre le changement de dispositif conclu entre les membres en privilégiant la facturation directe ce qui a pour effet une diminution du budget G.

Charges	EPRD 24	EPRD 23	CF 2022
Total personnel	163 190	157 711	145 563
Titre 2 Charges informatiques		0	0
Titre 3 Charges informatiques	757 222	99 447	499 192
Titre 3 Charges autres		0	2 250
Total autres charges	757 222	99 447	501 442
Total charges	920 412	257 158	647 005

Produits	EPRD 24	EPRD 23	CF 2022
Total remboursement personnel	163 190	157 711	145 563
Remboursement charges informatiques	757 222	99 447	499 192
Remboursement charges autres	0	0	2 250
Total remboursement autres charges	920 412	257 158	647 005
Total produits	920 412	257 158	647 005
Dont CH Coutances	134 635	127 120	95 857
Dont CH Carentan	74 827	69 841	90 485
Dont CH Méorial	710 950	60 197	460 663

E. EHPAD (CRPAE)

Le CRPA est présenté en déficit de 109 532 €

	charges	produits
section hébergement	1 329 363	1 329 363
section dépendance	454 600	454 600
section soins	1 564 256	1 454 724
EHPAD CHM	3 348 219	3 238 687
	-109 532,00	

Les charges diminuent de 6% entre RIA 2023 et 2024 portées par la diminution des dépenses d'énergie (pour rappel, elles ont été multipliées par 2,7 entre 2022 et 2023). Elles intègrent les différentes mesures nationales de revalorisation salariale.

Les produits du titre 1 (tarifs soins) sont projetés avec un taux d'occupation de 97% pour 21 152 journées soit une augmentation de ce taux de 2,5 points. Le prix de journée est augmenté de 3% suite à l'accord du département.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens 2019/2023 conclu avec le département arrive à son terme. Son renouvellement en 2024 permettra d'intégrer les différentes évolutions constatées depuis sa signature (revalorisation salariales du Ségur de la Santé, inflation, ...).

IV. Tableau de Financement prévisionnel

Le plan pluri annuel d'investissement fait apparaître un investissement de 3,6 millions d'euros pour l'année 2024 hors opération « Intracting ». Ces investissements sont conformes au développement de l'attractivité médicale du centre hospitalier en particulier concernant la rénovation du bloc opératoire, au développement et à l'amélioration de la prise en charge d'activité telle que la modernisation des urgences.

Ainsi, les principales opérations pour l'année 2024 sont :

- Rénovation/mise en sécurité du bloc opératoire : 1 100 000 €
- Rénovation des urgences : 1 900 000 €
- Equipement biomédical : 400 000 €
- Ascenseurs : 400 000 €
- Modernisation du système d'information : 500 000 €
- Equipements hôteliers : 200 000 €

Ces opérations d'investissement sont essentielles et bénéficient d'un fort retour sur investissement : moderniser le principal outil de production, c'est-à-dire le bloc opératoire, va permettre d'attirer plus de praticiens et d'optimiser nos plages opératoires. Pour le système d'information, un focus est fait sur la cyber-sécurité et la rapidité du réseau.

La partie Etat du SEGUR investissement concernera pour 1 000 000 € la modernisation des urgences.

La capacité d'auto-financement (CAF) brute projetée est à - 1,7 M€ et la CAF nette est fortement négative à - 7,2 millions d'€.

V – Plan global de financement pluriannuel

Le PGFP se base sur un PPI financé par emprunt et sur l'apport du SEGUR investissement.

	2024	2025	2026	2027	2028
Montant total Investissement	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Dont opérations de travaux	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 450 000	3 450 000
Dont équipement biomédical et hôtelier	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Dont système d'information	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Apport SEGUR investissement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	950 000	950 000

L'établissement est soumis à autorisation d'emprunt par l'ARS suivant les critères relatifs aux ratios financiers du décret du 14 décembre 2011.

Une nouvelle opération relative à la transition écologique a fait l'objet d'une autorisation d'emprunt par l'ARS (opération hors PPI) : il s'agit de crédits « intracting » contractés auprès de la Banque des Territoires pour 13 ans (taux à 2%) dont le détail et l'impact sont les suivants :

Détail de l'opération Intracting : investissement total 2 961 230 €

• Isolation des points singuliers réseau :	75 000 €
• Isolation des toitures terrasses :	2 886 230 €
Economies attendues 402 000 €/an	

- Isolation des points singuliers réseau : 200 000 €/an
- Isolation des toitures terrasses : 202 000 €/an

Le remboursement du prêt s'élève à 273 542 €/an.

La mesure des économies réalisées se fera via l'outil de suivi énergétique AREE mis en place sur le CH Mémorial depuis 2021.

Les travaux débuteront en 2024 avec impacts en 2025.

Concernant le PGFP côté exploitation, les résultats comptables font l'objet d'un suivi croisé avec les équipes de l'ARS.

En K€	RIA 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total charges T1	99 180	101 706	103 716	104 701	105 748	107 060
Charges T2	24 750	26 568	26 600	26 800	27 000	27 000
Charges T3	17 938	15 990	16 398	16 448	16 498	16 448
Charges T4	8 380	7 614	8 100	8 300	8 400	8 400
Total charges	150 250	151 878	154 814	156 149	157 646	158 908
Recettes T1	116 900	119 114	122 000	123 500	125 500	127 000
Dont GHS	70 090	71 530	74 000	75 500	77 000	78 900
Recettes T2	8 120	8 349	8 700	9 000	9 200	9 500
Recettes T3	18 330	18 783	20 000	20 500	20 500	21 000
Total produits	143 354	146 247	150 170	153 000	155 200	157 500
Résultat comptable (déficit)	-6 800	-5 631	-4 644	- 3 149	- 2 446	- 1 408

Les hypothèses retenues dans ce PGFP sont les suivantes :

Concernant les charges :

Titre 1 :

- Heures supplémentaires/politique de remplacement : réduction du taux de remplacement et cadrage plus strict du recours aux heures supplémentaires
- Cycles de travail : révision complète des maquettes organisationnelles avec notamment des cycles de travail en 12h pour les paramédicaux et maîtrise de l'intérim médical
- Maintien dans l'emploi : révision de la politique de restriction des contrats longue maladie avec impact sur l'absentéisme

- Etude sur la mise en place d'une équipe commune logistique services techniques/Pharmacie/biologie

Titre 2 :

- Télé imagerie : développement des partenariats avec radiologie libérale (hors Licorne...) avec diminution de la télé interprétation (solde /recours aux radiologues/téléX)
- Etude globale d'efficience sur la biologie et travail sur les examens de biologie sous traités
- Renouvellement du marché d'anatomo-cytopathologie (en lien avec le CHU de Caen)

Titre 3 :

- Meilleure maîtrise des stocks : déploiement du plein/vide
- Renforcement de la politique de marchés : intégration des commandes (filtrage des demandes, massification des commandes, normalisation des approvisionnements)
- Couverture fonctionnelle Système d'Information : revoir le parc de logiciels et la maintenance induite dans le cadre du SDSI

Concernant les produits :

- Hausse d'activité en chirurgie (/stabilisation du 5^{ème} programme)
- Amélioration des parcours sur le pôle Médecine (travail sur les parcours et reprise du capacitaire/baisse des DMS)
- Travail pour ouvrir un service à profil pneumologie ou gériatrie et une unité soins palliatifs
- Passage de 7 à 12 lits en néphrologie
- Développement de l'ambulatorio notamment HDJ, urologie et ophtalmologie

Fait à Saint Lô le 21 décembre
2023,

Frédéric MARIE
Directeur Général du Centre
Hospitalier de Saint Lô

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'MARIE'. The signature is written over a horizontal line.

2 .

